



Extrait du registre des décisions

Bureau du 12 juillet 2018

n° 105-18

Objet : RS - Avenant n° 1 à la convention d'opération programmée pour l'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain (OPAH-RU) sur le centre ancien de Chambéry

- date de convocation le 06 juillet 2018 • nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-huit, le jeudi douze juillet à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 37

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Laysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Pierre Gerard

David Dubonnet

Catherine Chappuis

Alain Thieffinat

Jean-Luc Berthalay

Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Pierre Perez -
Benoît Perrotton - Alexandra Turnar

Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas

Annick Bonniez

Brigitte Bochaton

Jean-Pierre Fressoz

Damien Regairaz

Sylvie Vuillermet

Frédéric Bret - Marc Chauvin

Dominique Pommat

Pierre Hemar

Philippe Gamen

Albert Darvey

Jean-Maurice Venturini

Luc Meunier

Michel Dyen

Christophe Richel

Bernard Januel

Jean-Marc Léoutre

Louis Caille

Daniel Rochoix

Jérôme Esquevin

Jean-Pierre Coendoz

Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7

de Christiane Boisselon à Sylvie Vuillermet - de Jean-Benoît Cerino à Catherine Chappuis - de Michel Dantin à Josiane Beaud -
de Pierre Duperier à Jean-Luc Berthalay - de Christian Gogny à Xavier Dullin - de Sylvie Koska à Driss Bourida - de Marie Perrier à
Annick Bonniez

- conseillers excusés : 8

Michel André - Luc Berthoud - François Blanc - Stéphane Bochet - Philippe Dubonnet - Maryse Fabre - Daniel Grosjean - Philippe Trepier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 12 juillet 2018

délibération n° 105-18

objet **RS - Avenant n° 1 à la convention d'opération programmée pour l'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain (OPAH-RU) sur le centre ancien de Chambéry**

Brigitte Bochaton, vice-présidente chargée de l'habitat, du programme local de l'habitat, des aménagements et de la maintenance des aires d'accueil des gens du voyage, rappelle que la Ville de Chambéry met en œuvre une opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain sur le secteur du centre ancien pour la résorption d'îlots dégradés et la lutte contre les copropriétés inorganisées. Les enjeux de cette opération, compatible avec les objectifs du PLH, ont été confirmés dans le cadre du diagnostic PLUi-HD en cours.

Cette opération a fait l'objet de la signature d'une convention en date du 15 décembre 2017 entre la Ville de Chambéry, l'ANAH, Procivis Savoie et Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

Un avenant à la convention doit être signé afin d'apporter les modifications principales suivantes :

- intégrer le financement à 25 % apporté par la Caisse des dépôts à la mission de suivi-animation (ingénierie),
- actualiser les aides de l'ANAH suite aux modifications intervenues sur le programme « Habiter Mieux »,
- préciser le tableau des objectifs,
- adapter les aides de la Ville,
- ajuster le montant financier alloué par Chambéry métropole - Cœur des Bauges à l'opération.

En effet, suite aux constatations faites sur le terrain depuis le lancement de l'opération, il est apparu important d'ajuster les modalités d'intervention de la Ville et de la Communauté d'agglomération pour un meilleur effet levier auprès des propriétaires bailleurs.

Le budget alloué par Chambéry métropole - Cœur des Bauges s'élevait initialement à 201 000 €. Cette modification emporte un budget de 211 000 € jusqu'en 2020. Il est rappelé que les engagements de Chambéry métropole - Cœur des Bauges s'inscriront dans la limite des autorisations d'engagements et dans le respect de la programmation pluriannuelle des investissements.

Chambéry métropole - Cœur des Bauges est sollicitée pour signer l'avenant n° 1 à la convention d'opération programmée d'amélioration de l'habitat en renouvellement urbain (OPAH-RU) à deux titres :

- en tant que délégataire des aides à la pierre de l'Etat et de l'Anah (crédits délégués),
- au titre de ses aides propres déjà mises en place dans le cadre de l'opération « Mon Pass'Renov ».

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire,

Vu la délibération n° 154-13 C du Conseil communautaire du 19 décembre 2013, adoptant le Programme local de l'habitat 2014-2019,

Vu la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 portant délégation de compétences du Conseil communautaire au Bureau pour l'approbation des conventions conclues pour la mise en œuvre du Programme local de l'habitat,

Vu la délibération n° 205-17 C du Conseil communautaire du 18 mai 2017 adoptant le dispositif financier d'accompagnement du Programme local de l'habitat intercommunal 2014-2019,

Vu la convention d'opération programmée pour l'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain (OPAH-RU) en date du 15 décembre 2017 entre la Ville de Chambéry, l'ANAH, Procivis Savoie et Chambéry métropole - Cœur des Bauges,

Vu l'avis de la commission locale d'amélioration de l'habitat du 13 octobre 2017,

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** l'avenant n° 1 à la convention d'opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain du centre ancien de Chambéry, ci-joint,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer l'avenant à la convention ainsi que toute autre pièce à intervenir, après en avoir négocié la rédaction finale,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 105-18

Objet de l'acte :	RS - Avenant n° 1 à la convention d'opération programmée pour l'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain (OPAH-RU) sur le centre ancien de Chambéry
Thème Préfecture :	7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées 4 - Aux établissements et organismes publics (OPAC...)
Date de l'acte :	12 juillet 2018
Annexe :	Avenant OPAH-RU;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20180712-lmc1H21105H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H21105H1

Date de transmission en Préfecture :	20 juillet 2018
Date de réception en Préfecture :	20 juillet 2018